Berger Levrault

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

19 septembre 2018

et qu'elle a été faite le 19 septembre 2018

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 32

Absents suppléés : 3

Absents excusés: 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2018_09_155

Objet:

Suppression de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps noncomplet et création de 5 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet

COMMUNAUTE DE COMN ID: 039-243900560-20180926-DCC2018_09_155-DE 1 chemin du Tissage — 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 26 septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 26 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN Ougney: M. Eric CHAPUIS Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u>: La Bretenière: M. Jean-Pierre VOUAUX Montmirey-la-Ville: M. Christian MIGNOT Our: M. Jacques LEFEVRE

<u>Absents excusés</u>: **Dammartin Marpain**: M. Jean-Louis ESPUCHE **Evans**: M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans**: M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES **Mutigney**: Mme Christine LECOMTE **Orchamps**: M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL **Plumont**: M. Michel GREMAUX **Salans**: Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants: M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)

Mandataires: M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY-LE-CHATEAU) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h15 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



SUPPRESSION DE 5 POSTES DANS LE CADRE D'EM D: 039-243900560-20180926-DCC2018_09_155-DE D'ANIMATION TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET ET CREATION DE 5 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES

TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2017_07_092 en date 11 juillet 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 20h58 ;

Considérant la délibération n° DCC2017_07_095 en date 11 juillet 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 32h15 ;

Considérant la délibération n° DCC2018_07_100 en date 11 juillet 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 16h12 ;

Considérant la délibération n° DCC2018_07_108 en date 11 juillet 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 32h64 ;

Considérant la délibération n° DCC2018_07_091 en date 11 juillet 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 21h13 ;

Considérant qu'il convient de modifier le cadre d'emploi de ce poste relatif aux missions du poste ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 12 septembre 2018 ;

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à compter du 27 septembre 2018 ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 20h58 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 32h93 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 20h04 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 32h64 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet à raison de 21h13 hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps noncomplet à raison de 20h58 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps noncomplet à raison de 32h15 hebdomadaire;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps noncomplet à raison de 16h12 hebdomadaire;

Envoyé en préfecture le 02/10/2018

Reçu en préfecture le 02/10/2018

Affiché le (4. 10. 2018



1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animat ID: 039-243900560-20180926-DCC2018_09_155-DE complet à raison de 32h64 hebdomadaire ;

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps noncomplet à raison de 21h13 hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2018.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

